

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
JEUDI 12 FÉVRIER 2026

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS -

L' an deux mille vingt six, le douze février à dix huit heure,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal, 2 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérald GIRAUD Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 02 février 2026			
Nombre d'administrateurs :	En exercice : 15	Présents : 08	Votants : 08
Présents : Gérald GIRAUD, Michel DERIDDER, Marie-Paule BALICCO, Roberte PELLETIER, Bernard ECHARD, Brigitte DULONG, Martine CANDY, Marie-Odile CAVALADE,			
Excusés : Florence BOULLEN-MURIENNE,			
Absents : Mathieu KUNTZ, Marie-Hélène SALOUX, Paul DAUPHIN, Jean-Claude RETHA, Isabelle GLOUX. Aline PROUVOST,			
Pouvoirs : Néant			

DÉLIBÉRATION N° 04/2026-02-12 :

Adhésion et cotisation 2026 à la banque alimentaire de l'Isère

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant que la banque alimentaire de l'Isère fournit les denrées distribuées dans le cadre de l'aide alimentaire organisée de façon bimestriel par le CCAS ;

Entendu l'exposé du Président ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- ➔ **DÉCIDE** d'adhérer à la Banque alimentaire de l'Isère pour l'année 2026
- ➔ **AUTORISE** le paiement de la cotisation annuelle s'élevant à 80 € pour l'année 2026.
- ➔ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget. Le montant de cette dépense sera inscrit à l'article 6281 - CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...) du budget principal du CCAS.

RÉPARTITION DES VOIX : 08 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Saint-Martin D'Uriage, le 12/02/2026

Le Président du CCAS,

Gérald GIRAUD

Affiché ou Notifié le : 13/02/2026

Télétransmis en préfecture le : 13/02/2026

